

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AN**

Publié le **COMMUNAUTAIRE**

ID : 027-200070142-20240704-78_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaients présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville les Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin M. Halot,
Présents : 36	Charleval Mme Héquet, MM. Calais, Emo,
Votants : 48	Douville/Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury sur Andelle MM. Vieillard.R, Gavelle,
	Flipou M. Cousin,
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
	Le Tronquay
Date de convocation :	Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau
	Lyons-la-Forêt
	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers/Andelle Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel
	Pont Saint Pierre Mme Lavigne,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orges MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziélski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien, M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Administration générale : Convention de mise à disposition d'un véhicule avec Infocom France : autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 24 juin 2024 ;

Le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention avec France Régie Editions pour la mise à disposition de deux véhicules de neuf places par délibération en date du 3 mars 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, et après de nombreuses relances, seul un véhicule a été mis à la disposition de la Communauté de communes.

Afin de satisfaire les besoins des services de l'intercommunalité, des démarches ont été développées pour développer un nouveau partenariat.

L'entreprise Infocom France propose de mettre gratuitement à disposition de la Communauté de communes un véhicule de neuf places via la signature d'une convention.

Le véhicule ainsi que sa carte grise seront financés par la location d'emplacements publicitaires qui seront apposés sur celui-ci. Pour ce faire, des démarches de sponsoring seront engagées par Infocom France auprès d'entreprises situées sur le territoire et en dehors du territoire.

L'entretien du véhicule ainsi que son assurance restent à la charge de la collectivité.

La mise à disposition est conclue pour une durée de quatre ans.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer le contrat de régie publicitaire ainsi que tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Luc ROMET
Rue Jean-Luc ROMET
27380 CHARLEVAL

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.